

IMMIGRATION

# 188 €/jour : le coût de l'hébergement en centre fermé

## Facture 2015 : 8.884.000 euros

**L**e montant alloué à l'hébergement, au séjour et aux soins de santé, par jour et par personne placée à charge de l'État s'élève à 188 €. Un montant qui vient d'être indexé de 2 € ce vendredi. C'est, à titre indicatif (car ces réalités sont évidemment totalement incomparables) 62 € de plus que le coût d'un détenu dans une prison belge. Au total, en 2015, les centres fermés ont coûté 8.884.000 euros.

En tout, la Belgique compte six centres fermés, dont l'un se trouve sur le site de l'aéroport de Zaventem. Leur capacité d'accueil totale était de 481 places en 2014, et de 452 places actuellement, mais le Secrétaire d'État Theo Francken a fait valider par le gouvernement fédéral une augmentation de 34 % de leur capacité future, pour atteindre les 605 places.

Car aujourd'hui, les centres fermés affichent complets, ce qu'a déjà regretté l'Office des Étrangers. D'autant que ce sont près de 40 % des demandes d'asile qui sont rejetées, et pour lesquelles les personnes concernées devraient donc être placées en centre.

### 9.000 PERSONNES EN 2015

L'année dernière, ce sont ainsi quelque 9.000 personnes qui y ont été détenues, soit 2.000 de plus qu'il y a 5 ans. En moyenne, ces personnes restent une trentaine de jours sur place, avant d'obtenir une décision sur leur dossier ou d'être expulsées. En 2015, entre janvier et novembre, ce sont ainsi plus de 7.100 ordres de quitter le territoire belge qui avaient été délivrés. Et un millier de personnes ont été libérées après avoir reçu une décision favorable sur leur cas.

Mais la détention en centre fermé a un coût. 188 € par jour et par

personne, qui couvrent l'hébergement, le séjour (les repas notamment) et les soins de santé. Soit une différence de 62 € avec un dé-

**Ce montant  
couvre  
l'hébergement,  
les frais médicaux  
et les repas**

tenu d'une prison belge, puisque le coût pour eux s'élève à 124 € par prisonnier par jour.

Et si la différence est importante, c'est d'abord parce que le personnel est plus nombreux dans les centres fermés, nous indique-t-on. Tous les centres fermés disposent également d'un service médical composé d'un personnel infirmier et de médecins, qu'il faut payer, sans compter les éventuels

examens médicaux ou soins réalisés dans les hôpitaux, qui sont plus importants que dans le milieu carcéral. À cela s'ajoutent les travailleurs sociaux sur place, ainsi que la prise en charge des demandeurs d'asile sans ressources, comme ce qui est prévu pour les détenus indigents et sans famille. C'est alors l'administration qui

couvre les besoins primaires, puisque la personne n'est pas en mesure de les assumer via ses ressources financières. Au budget 2015, 8.884.000 euros avaient été budgétés pour couvrir les frais de fonctionnement et les investissements réalisés dans les centres fermés, ainsi que la prise en charge des demandeurs d'asile désœuvrés. ●

L. PIRET

### Qui est détenu dans ces centres ?

## 8.852 irréguliers en 2014 toujours en Belgique

Rappelons -c'est essentiel- que les personnes détenues dans ces centres n'ont rien à voir avec les détenus que l'on trouve dans les prisons ! Dans ces centres, on trouve des demandeurs d'asile en attente d'une réponse sur leur cas, ou qui ont obtenu un avis négatif (refus du statut de réfugié par exemple) et ont reçu un ordre

de quitter le territoire. Certains de ces demandeurs d'asile feront l'objet d'une procédure d'expulsion, ou seront libérés pour qu'ils quittent volontairement le sol belge. Avec le risque, s'ils ne le font pas, d'être à nouveau placés en centre fermé. Actuellement, 8.852 personnes sont susceptibles d'être éloignées de

force, car elles sont en Belgique et n'ont pas respecté l'ordre reçu de quitter le territoire en 2014.

On trouve aussi dans ces centres des personnes qui n'étaient pas en règle et qui ont été contrôlées en passant la frontière ou à l'aéroport : absence de visa adéquat, problème de passeport...